



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1244 du 6 octobre 2006

Sommaire

PAGES

- **CAMPAGNE CGT SUR LES SALAIRES**
 - Stop aux écarts de salaires entre les hommes et les femmes 2
 - Un emploi stable et bien rémunéré, condition pour la croissance 3-4
 - Négociations salaires : mobilisons-nous ! 5-6
 - Les batailles sur les salaires et la retraite sont indissociables 7-8
 - Peut-on vivre avec moins de 1 500 euros par mois ?
L'augmentation du SMIC et de salaires concerne aussi les chômeurs 9-10
 - Augmenter les salaires, c'est plus de ressources pour la sécurité sociale 11-12
 - Les augmentations de salaires n'ont pas le temps d'attendre : urgence, mobilisations ! 13-14
- **CTPM DU 28 SEPTEMBRE 2006** 15 à 17
 - Déclaration de la Fédération
- **EDF-GDF** 18
 - Communiqué de presse de la Fédération de l'Énergie

A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des
« 4 » DE LA ROCHELLE



http://www.cgt.fr
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Stop aux écarts de salaires entre les hommes et les femmes !

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération est encore de 11 % totalement inexpliqué, sauf à être discriminatoire.

80 % des smicards sont des femmes !

Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 euros par mois) si ce n'est que 80 % de femmes sont, notamment, à temps partiel. Les femmes salariées sont davantage concernées par l'emploi précaire dans le secteur privé comme dans le secteur public. Elles sont nombreuses à temps partiel ou en Cdd. Ce sont dans ces types d'emploi que l'on trouve le plus de salariés au Smic.

Les femmes travaillent majoritairement dans les petites et moyennes entreprises, là où la proportion du nombre de salariés au Smic atteint 34 %. Dans ces entreprises, les conventions collectives s'appliquent peu ou mal, ce qui pèse sur la reconnaissance des qualifications donc sur les salaires.

Reconnaître les qualifications : il faut les rémunérer en augmentant les salaires !

Les femmes qui ont la chance d'accéder à un poste d'encadrement ne seront pas pour autant épargnées. Le plafond de verre existe bel et bien. Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes et plus les écarts de salaires, de promotion augmentent.

La reconnaissance des diplômes passe, par exemple, par un salaire qui soit à hauteur de 1,4 fois le Smic pour une femme salariée ayant le bac ; plus de deux fois le Smic pour celle qui possède bac + 5.

La conquête de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe nécessairement par la revalorisation de certains métiers. La validation des acquis et de l'expérience (Vae) doit permettre la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes dans tous les échelons et tous les niveaux !

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ? Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ? La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
La Cgt - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 - 6 septembre 2006

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Un emploi stable et bien rémunéré, condition pour la croissance

Il peut y avoir croissance sans création d'emploi. Mais elle ne peut être durable. Une vraie politique de développement dépend avant tout des moyens de consommation, du pouvoir d'achat des salaires, du développement de l'emploi.

Un constat désastreux

Le développement de la précarité, du chômage, du sous-emploi freine la consommation des ménages qui représente pourtant 2/3 des débouchés de l'activité économique :

- ➔ près de 4 millions de salariés sont en temps partiel (soit 17 % de la population active) ;
- ➔ 2 millions 500 000 sont en Cdd et en intérim ;
- ➔ la précarité du travail et les bas salaires gangrènent le pays et généralisent une insécurité sociale ;
- ➔ le chômage touche près de 4 millions de personnes ;
- ➔ un salarié sur deux perçoit une rémunération de moins de 1 000 euros par mois (soit moins d'une fois et demie le Smic) ;
- ➔ s'ajoutent à cela, ceux qui disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté : environ 650 euros par mois.

Le partage de la valeur ajoutée au détriment des salaires, mis en œuvre depuis vingt ans, affecte durablement les capacités de croissance du pays. Le même problème se retrouve dans la plupart des pays européens.

Le salaire fait partie d'un nouveau statut du travail salarié que propose la Cgt

Il conjugue un socle élevé de garanties interprofessionnelles et des droits individuels attachés à la personne du salarié.

1. Le droit à l'emploi stable et à temps plein, pour respecter le droit constitutionnel à l'emploi.

La Cgt propose que le contrat à durée indéterminée (Cdi) redevienne la norme avec des garanties renforcées.

2. Les droits du salarié dépendent d'abord de son contrat de travail. Il les perd au moment de la rupture de celui-ci. Or, cinq millions de personnes chaque année changent de situation sur le marché du travail et 25 % des salariés en poste ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise.

La Cgt propose que les droits des salariés soient attachés à la personne du salarié, qu'ils soient transférables et opposables à tout employeur. Ainsi chaque salarié serait assuré de la progression de ses droits (salaire, qualifications, ancienneté, et...) au cours de sa carrière.

3. Les droits des salariés sont différents selon le type d'entreprise, sa taille, et la convention collective qui s'y applique.

La Cgt propose que les droits individuels attachés à la personne du salarié soient garantis au plan interprofessionnel afin que chacun puisse en bénéficier, en toute égalité, quelle que soit l'entreprise ou la branche d'activité concernée.

4. La suppression de l'emploi se traduit le plus souvent par la rupture du contrat de travail.

La Cgt propose que celui-ci soit maintenu dans tous les cas de figure, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi avec un niveau de salaire équivalent au précédent. Les entreprises de la branche professionnelle ou du bassin d'emploi sont mises à contribution, au titre de leur responsabilité sociale pour assurer ce droit.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le Gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour le nouveau statut du travail salarié ?

La Cgt vous y invite.


Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistants, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et à construire l'outil pour défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec 	Gagner c'est possible
---	---	----------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Négociations salaires : mobilisons-nous !!

Les salaires, première revendication des salariés en 2005

Selon le bilan de la Négociation collective, l'année 2005 a connu un renouveau du nombre d'accords sur les salaires. Les chiffres enregistrés sont les plus élevés depuis les dix dernières années !

Gagner des augmentations c'est possible

Les conflits liés aux revendications salariales constituent la moitié des conflits dans les entreprises, leur nombre a augmenté sensiblement en 2005.

C'est quand elles sont portées par les syndicats, la Cgt en tête, que les revendications salariales ont le plus de chance d'aboutir.

Améliorons notre pouvoir d'achat

Les dépenses des ménages s'accroissent à cause des hausses vertigineuses des prix du gaz, de l'essence, de l'électricité, du fioul, de l'eau,... Les charges de loyers, des transports, des assurances, des ordures ménagères,... ne cessent de s'accroître.

Les produits alimentaires coûtent de plus en plus cher.

Les frais liés à l'éducation, la culture, les loisirs,... s'alourdissent auxquels il convient d'ajouter le poids grandissant du poste santé

du fait des dépenses de moins en moins remboursées.

Il faut viser une autre répartition des richesses

Plus de salaires, c'est plus de consommation donc plus de croissance, source de créations d'emplois,

Plus de salaires, c'est plus de cotisations pour la Sécurité sociale, les retraites et l'indemnisation du chômage.

Plus de salaires, c'est aussi motiver les salariés au travail et donc garantir une plus grande efficacité.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mis à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ? Le bulletin ci-dessous peut vous y aider...

Près de 3 millions de salariés sont Smicards (soit plus de 15 % des salariés et 20 % sont des femmes).

12,4 % de la population française est au-dessous du seuil de pauvreté (références européennes).

1. *Evolution des cotisations sociales : la part des salariés est passée de 12,8 % à 21,36 % entre 1980 et 2005, celle patronale s'est réduite de 40,27 % à 10,5 % durant cette même période.*

2. *Entre 1983 et 2003, les dividendes versés aux actionnaires, par les sociétés, ont été multipliés par 9 quand le taux horaire du Smic a été multiplié par 2.*

3. *Les profits des grandes entreprises françaises, ont progressé de 33 % en 2005.*

La France est au 1^{er} rang européen des rémunérations de dirigeants d'entreprise mais 14^e rang pour le salaire médian.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

**Gagner
c'est possible**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 3-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Les batailles sur les salaires et la retraite sont indissociables

Depuis des années, nous assistons à une déstructuration de la politique salariale :

- ➔ le salaire ne reconnaît plus la valeur du travail ;
- ➔ le patronat n'a de cesse d'abaisser « le coût du travail », casser les repères collectifs, diviser les salariés.

Cette politique a des conséquences dramatiques pour :

- ➔ les salariés, dont la qualification, la formation ne sont plus reconnues, se traduisant par un désintérêt au travail ;
- ➔ les retraités, dont les pensions sont de plus en plus faibles ;
- ➔ l'économie, qui aurait besoin d'une relance de la consommation et d'une réponse aux besoins de la population ;
- ➔ les grandes questions sociales et de société, où l'on assiste à une paupérisation et à une aggravation des inégalités ;
- ➔ les financements de la protection sociale, qui ne sont pas assurés.

C'est une autre politique des salaires qu'il faut

Une évolution des salaires tout au long de la carrière permettant de meilleures retraites.

Il est inadmissible que la rémunération d'un salarié reste bloquée au niveau du Smic pendant toute sa vie active, et que les retraités aient des pensions inférieures au Smic.

Il faut reconnaître le déroulement de carrière, la formation, la qualification, le savoir-faire. Cela signifie qu'un salarié, entré sur le marché du travail au sortir de sa scolarité, doit avoir doublé son salaire au moment où il prend sa retraite.

Cet objectif permettrait de revaloriser en partie les basses pensions. De plus en plus de salariés n'atteignent pas les 563,40 euros que représente ce minimum de la retraite de base malgré leurs 160 trimestres, à cause de la précarité, mais également des bas salaires pendant la vie active.

Un salaire reconnaissant la valeur du travail

De plus en plus le salaire se compose de différents éléments aléatoires tels que l'intéressement, la participation, l'épargne salariale...

Les objectifs assignés pour les percevoir sont parfois inatteignables et indépendants du salarié, sans compter qu'ils ne sont pas soumis à cotisations sociales.

C'est un manque à gagner pour le salarié, pour sa retraite et le financement de la protection sociale.

Pour la Cgt, tous les éléments du salaire doivent être incorporés dans le salaire de base et ouvrir ainsi les droits à retraite. Aucune exonération de cotisation ne doit être pratiquée.

Renforcer l'égalité des salaires, combattre toutes les discriminations

Toutes les inégalités de traitement pendant la vie active se répercutent dans le montant de la retraite. Il faut combattre les inégalités à la base.

Les différences d'évolution de carrière, de salaire entre les hommes et les femmes sont encore d'actualité. L'écart du salaire moyen de référence pour la retraite est de 5 000 euros (annuel).

Tout ce qui sera gagné sur les salaires apportera un bol d'air de suite aux salariés et à leur future retraite.

Une véritable politique de salaires serait une des solutions les plus efficaces aux questions sociales, économiques et de financement de la protection sociale.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ?

La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

**Gagner
c'est possible**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Peut-on vivre avec moins de 1 500 euros par mois ?

L'augmentation du Smic et des salaires concerne aussi les chômeurs

1 500 euros par mois minimum :

- ➔ c'est ce que revendique la Cgt pour un salarié, sans qualification, qui commence à travailler ;
- ➔ ce devrait être le salaire minimum de départ de toutes les grilles de qualification et de rémunération

Nous sommes loin du compte. La revalorisation intervenue le 1^{er} juillet porte le salaire minimum pour une durée hebdomadaire de 35 h à 1 254,28 euros bruts. L'augmentation de 3,05 % résulte d'une application mathématique des textes en vigueur et d'un « coup de pouce » de 0,3 % Royal !

Les choix gouvernementaux de privilégier la rentabilité financière et les dividendes des actionnaires au détriment de l'emploi et des salaires pèsent non seulement sur tous les salariés actifs mais aussi sur les privés d'emploi indemnisés ou pas par l'assurance-chômage.

6 chômeurs sur 10 ne perçoivent aucune indemnisation.

86 % des indemnisations sont inférieures au Smic.

De plus, il n'y a aucune obligation légale de revalorisation des allocations chômage. Ainsi, sous prétexte de ne pas influencer sur la renégociation de la convention d'assurance-chômage annoncée fin 2005, la dernière revalorisation de 1 % date de juillet 2004 ! Aucune revalorisation n'est intervenue au terme des négociations conduisant les chômeurs indemnisés à connaître une année blanche.

Le site gouvernemental affirme que le Smic « assure aux salariés dont les salaires sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation ».

La revalorisation des allocations chômage ne peut conduire à une nouvelle exclusion des chômeurs. Salariés et citoyens à part entière, les chômeurs subissent l'érosion de leur pouvoir d'achat, aggravé, pour certains, par le coût de la recherche d'emploi évalué par le Comité national Cgt des privés d'emploi à plus de 400 euros par mois.

Les exigences salariales portées durant les négociations restent d'actualité :

- ➔ poursuite du contrat de travail (Sécurité sociale professionnelle) jusqu'à l'obtention

d'un nouvel emploi avec un salaire au moins identique à celui perdu et au minimum égal au Smic revendiqué par la Cgt : 1 500 euros ;

- ➔ assurer aux salariés travaillant à temps partiel un revenu de remplacement calculé sur un temps plein ;
- ➔ une allocation au moins égale à 80 % du Smic pour celles et ceux qui recherchent un emploi pour la première fois.

En tout état de cause :

- ➔ la revalorisation ne saurait être inférieure à celles cumulées du Smic des années 2005 et 2006 ;
- ➔ le coût de la recherche d'emploi appelle des mesures financières à l'image des dispositions législatives récemment prises pour partiellement financer le coût de la reprise d'emploi.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait,

quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ?

La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.


Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec 	Gagner c'est possible
---	--	----------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Augmenter les salaires, c'est plus de ressources pour la Sécurité sociale

Le gouvernement et le patronat n'ont cessé de marteler que la sécurité sociale serait malade de ses déficits. Face à son «déficit abyssal», il n'y aurait d'autres solutions que de baisser les prestations : d'où les mesures régressives des récentes réformes de l'assurance maladie de 2004 (instauration d'un forfait d'1 euro par feuille de soins, déremboursement de médicaments, forfait de 18 euros pour les examens médicaux lourds etc.) et de la réforme des retraites de 2003 (allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, encouragement des retraites par capitalisation).

Ce discours fait l'impasse sur le problème principal, celui de l'insuffisance des recettes. Et il n'y a pas besoin d'être un expert pour le comprendre : comme la source principale des recettes de la sécurité sociale est constituée par les salaires, une croissance plus forte des salaires aurait des conséquences favorables immédiates sur l'équilibre financier de la sécurité sociale.

Salaires et cotisations sociales sont indissociables

Les cotisations sociales sont un salaire socialisé. Elles ne sont pas une charge qui viendrait diminuer le pouvoir d'achat du salarié. Elles lui confèrent des droits lui permettant de subvenir à un certain nombre de besoins, au moment où il en a besoin, dans un cadre solidaire, en cas de maladie, pour l'éducation des enfants, pour lui garantir son pouvoir d'achat au moment de la retraite. Avoir de bons salaires, c'est aussi cotiser plus, apporter à la Sécurité sociale les ressources nécessaires pour de bonnes retraites ou pour permettre à tous de bénéficier, en cas de

besoin, des dernières avancées du progrès médical.

Reconquérir une dynamique salariale

Pour combler le déficit de la Sécurité sociale, il faut augmenter les salaires. Le développement de compléments de rémunération au détriment du salaire est l'une des causes principales du déficit de la Sécurité sociale

En 2004 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles) les sommes distribuées au titre de l'intéressement, de la participation et des autres formes d'épargne salariale comme l'abondement par l'employeur à un plan d'épargne ont augmenté de 8,7 % quand les salaires nets n'augmentaient que de 2,1 % ;

Or, ces dispositifs d'épargne salariale occasionnent des pertes de recettes très importantes pour la protection sociale. Si l'entreprise verse 100 euros sous forme d'in-

téressement au lieu de le verser en salaire, cela représente 40 euros en moins pour la protection sociale.

C'est pourquoi nous devons gagner de vraies augmentations de salaires : il faut inverser la tendance à la substitution des diverses formes de participation financière au salaire.

Les exonérations de cotisations sociales sont une trappe à bas salaires

Du fait de la multiplication des exonérations de cotisations sociales depuis les années 90, une part croissante des cotisations patronales est exonérée de cotisations sociales. Au niveau du Smic, la cotisation patronale n'est plus que de 2,1 %, et le gouvernement envisage de la supprimer totalement.

Ces exonérations sont un puissant facteur pour dissuader les patrons d'accorder des augmentations de salaires, puisqu'au fur et à mesure qu'ils augmenteront les salaires ils paieront plus de cotisations. C'est ce qu'on appelle une trappe à bas salaires et cela explique largement le bas niveau des salaires dans notre pays. Aujourd'hui, 50 % des salariés du privé ont un salaire inférieur à 1,6 Smic, alors qu'ils étaient 40 % en 1995. On voit que ces exonérations poussent à de bas salaires.

C'est pourquoi la Cgt milite pour la suppression des exonérations des cotisations patronales dans le cadre d'une ambitieuse réforme du financement de la Sécurité sociale fondée sur une modulation des cotisations patronales favorisant les entreprises qui offrent de bons salaires et créent des emplois, paieraient proportionnellement moins de cotisations. En revanche, celles qui font le contraire en paieraient plus.

C'est pourquoi, pour la Cgt, la bataille pour une augmentation des salaires et celle pour une réforme du financement de la protection sociale sont indissociables.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec la cgt	Gagner c'est possible
---	---------------------------	----------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Les augmentations de salaires n'ont pas le temps d'attendre : urgence, mobilisations !

Un sondage de La Tribune le confirme : 65 % d'entre-nous placent les salaires au premier rang de leurs préoccupations et 8 sur 10 pensent que ça ne va pas s'arranger.

La France compte 16,8 % de smicards :

- 56 % des salariés gagnent moins de 1 500 euros,
- 40 % des salariés du commerce ont une paie à trois chiffres,
- 12,4 % vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 100 000 étudiants.

De quoi alimenter les colères et les conflits. Même le ministère du Travail reconnaît que c'est la première cause de conflits.

Mettre les pieds dans le plat !

Le Premier ministre, sans doute touché par la grâce de la campagne présidentielle, s'est ému des injustices et propose des mesurées censées calmer notre appétit : l'augmentation de la prime pour l'emploi, la prime transport, l'allocation logement pour les étudiants peuvent mettre un peu de beurre dans les épinards de certains qui en ont bien besoin, mais cela ne règle rien.

Si nous ne voulons pas les miettes, alors il nous faut mettre les pieds dans le plat pour changer le menu !

On ne demande pas la lune, mais on ne veut pas non plus de la charité payée par nos impôts.

Alors STOP les cadeaux au patronat ! La très sérieuse Cour des comptes le dit elle-même : les exonérations des cotisations sociales des employeurs (jusqu'à 1,6 % du Smic) - 23 milliards d'euros en 2005 - n'ont pas l'influence significative sur la création d'emplois -notamment qualifiés-. Elles sont incontrôlées et vont à des entreprises qui,

pour la plupart, n'ont pas besoin d'être aidées. Avec ces 23 milliards, on pourrait financer plus de 4 millions d'emplois salariés au Smic, alors qu'ils n'ont permis d'en créer au mieux 300 à 400 000 emplois !

Sans compter que l'Etat ne rembourse pas ces exonérations à la Sécu, ce qui contribue à creuser le fameux déficit dont on ne peut rendre les assurés responsables !

Une politique de bas salaires n'enraye pas le chômage !

En cette rentrée sociale, M. De Villepin doit revoir sa copie !

Ses propositions vont coûter cher au budget de l'Etat si l'on ajoute la petite dernière : les entreprises de moins de vingt salariés seront exonérées de toutes cotisations jusqu'au Smic !

Pendant ce temps-là, le Smic a augmenté de 1,36 euro par mois, le pouvoir d'achat moyen (donc pas pour tout le monde) de 21 euros en un an mais les patrons du CAC 40 gagnent 4 000 fois le Smic !

Alors qu'on nous fait de l'intox sur la reprise, l'embellie, la réalité c'est que les Français ont pris sur leurs économies : plus de 56 % sont surendettés !

Comment le Premier ministre peut-il sans s'étrangler annoncer que l'augmentation de la prime pour l'emploi est l'équivalent d'un 13^e mois pour un Smicard... !

On ne demande pas à l'Etat de remplacer les employeurs ! Comment un patron, grâce à cet élan de générosité gouvernementale, pourrait-il être incité à embaucher et à payer des salaires au-dessus du Smic !

Près d'un étudiant sur deux ne se soigne plus !

Poids des dépenses incompressibles : logement, énergie : 31 à 37 % de la consommation finale des ménages.

Logement : les loyers ont augmenté de 28,1 % entre 2000 et 2004 !

A quoi bon faire des efforts, des sacrifices, des études, de la formation si on n'est jamais reconnu, valorisé ! C'est ce qui a fait germer la graine de la révolte contre le Cpe... !

Ce qu'il faut, ce sont des augmentations de salaires à partir d'une grille commençant à 1 500 euros, et tout de suite.

Une conférence sur l'emploi et les revenus : chiche !

Dominique De Villepin l'a annoncée, à nous de la préparer !

Tous les candidat(e)s à la candidatures aux présidentielles vont tirer les plans sur la comète pour notre avenir, nous expliquer ce qu'ils vont faire pour qu'on soit heureux !

Cette échéance nous concerne bien sûr au plus haut point, et il serait bien que le débat prenne un peu de hauteur ! Mais si nous voulons que nos revendications soient satisfaites dès maintenant, il est urgent de ne pas attendre !


Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec 	Gagner c'est possible
---	---	------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



**Intervention de Bernard SALANDRE au titre de la Fédération
au CTPM du 28 septembre 2006 présidé par le Ministre Dominique PERBEN**

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de finances que le conseil des Ministres vient d'entériner hier, reste prisonnier de dogmes et montre que le gouvernement n'entend tirer aucune leçon des mouvements sociaux récents.

Trois traits majeurs le caractérisent : de nouveaux allègements et cadeaux fiscaux aux entreprises et contribuables les plus fortunés, une forte pression sur les dépenses économiquement et socialement utiles au profit d'une dérive sécuritaire, l'affichage d'un moindre déficit budgétaire posé comme une priorité en soi.

Dans ce mauvais exercice, vous figurez, Monsieur le Ministre, pour la deuxième fois au podium.

Il en va tout d'abord de l'emploi

Après la chute sans précédent de cette année dont les 3 000 emplois vacants passés à la trappe au 1^{er} janvier que vous aviez soigneusement omis d'évoquer dans le cadre de votre présentation mensongère du PLF 2006, ce ne sont pas moins de 1 267 ETPT qui seront supprimés en 2007, soit 2 % des effectifs du ministère compte tenu des 30 000 agents transférés début 2007.

Seul votre collègue de l'Agriculture vous bat, ce qui, au demeurant, en dit long sur les objectifs des fusions DDE/DDAF.

La réalité risque d'être plus noire encore puisqu'un voile pudique est jeté sur les près de 1 200 agents parmi les 30 000 transférés qui devraient partir à la retraite au cours de l'année prochaine. Nul ne peut affirmer que les collectivités d'accueil s'apprêtent à les remplacer nombre pour nombre, loin s'en faut !

Quant au contrat de performance 2007-2009 que vous venez de signer avec le Ministre du Budget et de la Réforme de l'Etat, il est d'abord un déni de démocratie

puisqu'il lie le ministère à un engagement de nouvelles suppressions massives d'emplois – plus de 2 400 au total pour 2008 et 2009 sur un effectif réduit – et ce, quel que soit votre successeur.

La chasse obsessionnelle à l'emploi se retrouve dans les audits de modernisation, les démarches de mutualisation, de fusion ou de regroupement, les relations avec les établissements publics sous tutelle.

La chute de l'emploi conjuguée aux transferts met gravement en cause l'ensemble du potentiel du ministère, l'entraîne sur la voie d'un déclin qui peut devenir irréversible. Les D.I.R. voient leurs fondations sapées alors même que des trous béants subsistent après les prépositionnements et alors que les effectifs théoriquement alloués étaient déjà très inférieurs aux besoins.

Concours supprimés, conditions de travail dégradées, service public en recul, les conséquences sont multiples. S'y ajoute une nouvelle précarisation de l'emploi avec la menace de recrutements par le biais du PACTE qui est à l'opposé de notre demande d'ouverture de voies statutaires de recrutement pour les jeunes en difficulté.

Un budget de régression

Une fois de plus, Monsieur le Ministre, votre présentation n'est pas sincère. Oui les transports figurent bien parmi les ministères que les médias unanimes ont baptisé de « perdants ».

Avec - 5,3 %, le budget de la mission transport est même celui qui régresse le plus avec ceux de la Ville et du Logement ainsi que du Travail et de L'emploi. Tout un symbole !

Le tour de passe-passe qui consiste à agréger ces crédits avec ceux de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport n'y change rien. Agence qui, en passant, voit disparaître la subvention

directe de l'Etat qui était de 394 millions d'euros en 2006 et dont le budget en augmentation, d'une part provient du produit escompté de la cession des parts de l'Etat dans les sociétés d'autoroutes, c'est-à-dire des ressources non pérennes (on ne vend les bijoux de famille qu'une seule fois), et d'autre part correspond à un périmètre élargi puisqu'elle est censée être désormais la clé de voûte de tous les investissements du ministère y compris littoraux et assurer le bouclage des engagements non tenus dans le cadre des contrats de Plan Etat Région.

Rien d'étonnant dans ces conditions que les Plans de Partenariat Public/Privé et autres délégations de service public soient à l'ordre du jour comme avec la LGV Sud Europe Atlantique, Charles de Gaulle Express ou le contournement routier Est de Marseille, en dépit des tristes expériences d'Eurotunnel ou d'Orlyval dans le passé !

Vous avez évoqué la sécurité routière. Son budget est en recul et la perspective de laisser circuler des camions de 44 tonnes est un non-sens en la matière.

Quant au programme « réseau routier national » qui doit assurer la maintenance mais aussi la régénération du réseau routier, ses crédits sont aussi amputés. Il en va de même du programme AUIP.

Telle est la réalité !

Tour de passe-passe comme l'a été le scandaleux financement des maigres mesures du protocole Jacob par une limitation des recrutements et une mise en œuvre différée de certaines mesures catégorielles sur injonction du Ministre des Finances.

Et qu'en sera t-il demain du financement du chèque transport pour les personnels de notre ministère ? Nous attendons la réponse.

Les personnels comme les services vont mal, Monsieur le Ministre. Ce constat que nous avons fait l'an dernier reste vrai.

Le pourcentage relativement faible de recours après prépositionnement ne doit pas faire illusion. C'est faute de mieux, parfois la mort dans l'âme, que les décisions ont été prises dans nombre de cas.

Nombre d'agents aussi qui avaient pu nourrir l'espoir de trouver dans les réorganisations et transferts l'occasion d'une évolution professionnelle positive commencent eux-mêmes à déchanter aujourd'hui.

Comment ne pas ressentir désillusions, colère, amertume, face à un ministère qui se délite, des D.I.R. sans moyens, des Directions Départementales dont l'avenir est non moins assuré avec leurs quatre piliers d'argile, des conseils généraux qui entendent reprendre la viabilité hivernale dès cette année mais où rien n'est encore organisé à un mois et quelques jours de l'échéance, des services maritimes éclatés, sans stratégie qui voici peu étaient encore une référence comme avec l'affaire de l'Erika, le frein mis à l'intervention des parcs sur le réseau routier national en dépit des recommandations officielles,, des réorganisations sans fin et dont l'essentiel est sans doute à venir dans un cadre interministériel ?

Et puis il y a les exclus, les laissés pour compte, ceux qui sont fragiles et vont jusqu'à commettre l'acte irréparable. Les réorganisations et transferts sont sources et révélateurs en même temps d'un mal vivre plus répandu qu'on ne croit. Combien faudra t-il de mises en garde, voire de drames, pour convaincre de cette réalité la haute hiérarchie de ce ministère ?

Nous avons revendiqué avec force des garanties collectives nationales pour les personnels.

Si l'instruction ministérielle qui a vu le jour cet été, non sans lien avec les actions menées par les personnels, apporte quelques réponses, elle est loin d'apporter toutes les garanties attendues.

C'est le cas en matière de rémunération et plus largement de l'engagement pris par

vous-même qu' « aucun agent n'y soit de sa poche ».

La seule mesure adoptée à ce jour pour participer au financement des surcoûts pour les agents engendrés par les transferts et réorganisations est l'indemnité spéciale de mobilité dont ni le montant, ni les critères d'attribution ne restent acceptables.

C'est faute de la moindre avancée sur ces sujets que l'ensemble des organisations syndicales ont quitté le 7 septembre dernier le comité spécifique de suivi que vous avez mis en place.

C'est pour cette raison que **nous vous remettons aujourd'hui 1 100 des 1 600 signatures déjà collectées sur une pétition** qui demande la revalorisation de l'indemnité spéciale de mobilité, le versement d'une indemnité kilométrique, la mise en place d'une aide non remboursable à l'installation, l'attribution de crédits complémentaires d'action sociale, le maintien du parc de véhicules de liaison ainsi que la mise en place d'une instance d'appel interne au ministère après les CAP de recours et le refus de tout licenciement de personnel non titulaire ou Berkani.

Je ne pourrais terminer cette intervention sans évoquer très brièvement deux dossiers : celui **des salaires et qualifications, celui du dialogue social et des droits syndicaux.**

0,5 % au 1^{er} juillet et 1 point indiciaire au 1^{er} novembre pour solde de tout compte ! C'est inacceptable ! D'autant qu'à l'Équipement les bas salaires sont légion avec leur cortège de difficultés.

Mais c'est toute la grille qui est en train de se smicardiser. Ce sont toutes les classifications qui sont à revoir pour permettre une reconnaissance des qualifications, des réformes statutaires ambitieuses à entreprendre et mener à bien.

La prime de performance attribuée aux directeurs d'administration centrale ne doit pas détourner l'attention. Si elle peut aux yeux de beaucoup apparaître comme une

provocation dans une telle situation, son objectif n'est-il pas aussi d'enfoncer un coin supplémentaire dans le système de rémunération et d'accroître sa part variable, dans toutes les catégories ?

Pour financer ces mesures nécessaires, de l'argent il y en a. Qu'on songe simplement à l'accroissement – j'ai bien dit l'accroissement – en un an des dividendes perçus par les détenteurs d'actions qui permettrait à lui seul de financer le SMIC à 1 500 € revendiqué par la CGT !

Le dialogue social enfin. Plus on en parle et moins on le pratique et ce à tous les niveaux du ministère et au-delà comme avec les tentatives de criminalisation de l'action syndicale dont sont victimes 4 salariés dont 3 de **l'Équipement de Charente Maritime condamnés lourdement en première instance et dont nous exigeons la relaxe.**

Force est de constater les manœuvres dilatoires de l'administration dans la réactivation d'un CTPS Mer qui avait pourtant reçu votre accord.

De constater aussi que les nouveaux lieux ou moments de dialogue liés à la mise en place de la LOLF ne se sont pas concrétisés à ce jour, pas plus que n'a été prise en compte la demande d'ouverture d'un chantier spécifique sur les droits syndicaux dans les DIR.

En conclusion, votre bilan est désastreux, Monsieur le Ministre.

Nos demandes sont nombreuses et précises. Nous sommes disponibles à tout moment pour négocier. Pour cela il faudra sans nul doute que les personnels s'en mêlent !



Communiqué de presse du 3 octobre 2006

On continue !

MM/NP/06-108

Le 3 octobre aura été marqué par des actions dans toute la France contre le projet de privatisation de Gaz de France. L'objectif affiché de rester unitaire et d'élargir le mouvement en dehors de l'entreprise commence à porter ses fruits. Petit à petit, ils sont de plus en plus nombreux à s'exprimer contre ce projet, à refuser que le secteur de l'énergie soit livré au marché.

Les chiffres de grévistes et de manifestants montrent que le mouvement s'amplifie.

Les manifestants recensés à 18h00 étaient près de 25 000 dans toute la France. Les rassemblements ont eu lieu à Bordeaux où, malgré les conditions météo (210 000 usagers ont été privés d'électricité) et la nécessaire intervention des agents sur le réseau électrique, plus de 1 000 personnes étaient présentes. A Valence, plus de 650 personnes se sont rassemblées. La manifestation parisienne regroupait 15 000 personnes.

Avec plus d'un salarié sur deux dans l'action, les chiffres de grévistes avancés par la Direction sont une fois de plus en dehors des réalités.

Des actions diverses ont eu lieu : signatures de pétitions, mariages EDF-Gaz de France, distribution de tracts, points presse, opérations escargots, coupures de l'éclairage public.

Le groupe UMP est désormais le seul à porter ce projet puisque tous les autres groupes ont voté contre à l'Assemblée Nationale.

Il est isolé aussi vis-à-vis de l'opinion publique car tous les récents sondages montrent qu'il n'y a plus que 12 % de Français pour la privatisation de Gaz de France. La population des cadres est elle aussi majoritairement contre.

Les salariés contre le projet, la population contre le projet, les syndicats unanimes contre le projet, des députés UMP résignés à suivre une consigne de vote : il est inadmissible que pour des questions idéologiques et politiciennes, quelques uns dictent leur loi à tout le pays.

Notre voix doit être entendue encore plus fort. Rien n'est écrit d'avance et ce ne serait pas la première fois qu'une loi votée ne serait pas appliquée. D'autres étapes vont jalonner notre parcours, de l'Assemblée Nationale au sénat, notamment le 14 octobre. Ce jour là sera l'occasion pour tous les usagers de rejoindre les salariés du secteur de l'énergie pour exprimer avec eux et tous ensemble la volonté d'être entendus, le besoin de Service Public.

Contact Presse : Maurice MARION
☎ 01 56 93 27 12 ou 06 72 75 20 96